

Séance du 15 octobre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 octobre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Escapil-Inchauspé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER - Acquisition à l'indivision Fournol et Caumont d'une parcelle sise à l'intersection de la rue de Tosse et de l'avenue Docteur Léon Moynac.

Le permis de construire n° 064 102 12B0026 a été délivré le 25 mai 2012 à Madame Danielle Fournol en vue de lui permettre d'édifier une maison individuelle avec piscine à l'intersection de la rue de Tosse et de l'avenue Docteur Léon Moynac.

Dans le cadre de cette autorisation d'urbanisme, la commune a prescrit une cession de terrain en vue de réaliser notamment, un aménagement de voirie consistant en un élargissement de la rue de Tosse et une dépression du trottoir destinée à faciliter l'accès des piétons.

L'emprise concernée porte sur la parcelle BW 273 pour une superficie de 23 m².

Un accord amiable est intervenu avec l'indivision Fournol et Caumont pour une cession à la commune moyennant l'euro symbolique.

Tous les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la commune.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cette acquisition avec l'indivision Fournol et Caumont ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.